

COMMUNE DE PONTMAIN
PROCÈS-VERBAL de la séance du 09 décembre 2025

Date convocation : 04 décembre 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

Absents : 01

Le neuf décembre deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONTMAIN, est réuni, à la Mairie, sous la Présidence de Mme GUESDON Marie Antoinette, Maire.

Présents :

BOURDON Véronique, FOUILLARD Pascal, GANDON Alain, CLOSSAIS Marie-Laurence, BADICHE Blandine, VANNIER Marie-Paule, CAILLÈRE Vincent, HERVE DE BERNARDIERES Patrick, CHATOKHINE Philippe, BRUNET Antoine, LESAGE Gaëtane

Absents excusés :

Absents : GATE Damien

Approbation du procès-verbal de la séance du 04 novembre 2025

Madame le Maire invite les membres à faire part de leurs commentaires sur le procès-verbal de la séance du **Conseil Municipal** du 04 novembre 2025. Un membre du Conseil Municipal indique que la décision quant à la demande de subvention DETR n'apparaît pas dans le procès-verbal du 04 novembre. Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en attente de chiffres précis, la demande n'a pas encore pu être effectuée mais apparaîtra dans le présent procès-verbal. Sans autre remarque particulière, le procès-verbal est ***adopté à l'unanimité***.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal conseil du 04 novembre 2025
- Demande DETR (suite)
- Instauration de taxes sur logements vacants et sur résidences secondaires
- Location mobil-home à une entreprise (*annule et remplace la délibération 2024-58*)
- Vente de lots du lotissement les champs du bourg
- Convention avec le CDG : adhésion au Pôle santé et prévention pour les missions d'inspections en matière de santé et sécurité au travail
- Territoire d'énergie : travaux de renouvellement, d'extension et maintenance des installations électriques extérieures 2023-2026
- Médaille du travail pour un agent
- Écritures comptables pour le transfert de compétences assainissement au SENOM
- Location des Terres agricoles
- Questions diverses

2025 – 46 : Demande de subvention au titre de la DETR (séance du 04 novembre)

Madame le Maire expose aux membres du **Conseil Municipal** que Mme le Préfète a adressé un appel à projet pour l'attribution de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et pour l'attribution de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour l'année 2026.

Madame le Maire propose de solliciter la DETR auprès de la Préfecture dans le cadre des travaux de rénovation du bâtiment situé 21 rue de Bretagne.

Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 891 818,28 € HT.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**,

- **DÉCIDE** de solliciter la subvention DETR 2026 , dans le cadre des travaux de rénovation du 21 rue de Bretagne pour un coût estimatif de 891 818,28 € HT.
- **AUTORISE** et **CHARGE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier et à faire toutes les démarches nécessaires quant à l'application de la présente délibération.

2025 – 55 : Location mobile-home à une entreprise (annule et remplace 2024-58)

Le **Conseil Municipal** avait autorisé la location des deux mobile-homes à une entreprise intéressée, pour la somme de 350,00 € par mois sans les charges et par mobile-homes pour une durée de 6 mois. Madame le Maire indique que la location des deux mobile-homes par l'entreprise n'a pas duré six mois comme autorisé dans la **délibération 2024-58**, mais un an.

Madame le Maire demande au **Conseil Municipal** de délibérer en ce sens, annulant et remplaçant la **délibération 2024-58**.

Le **Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'annuler et de remplacer la **délibération 2024-58**, autorisant la location des deux mobiles-homes à l'entreprise pour une somme de 350,00 € par mois sans les charges et par mobile-homes pour une durée d'un an.
- **AUTORISE** et **HABILITE Madame le Maire** à signer tout document relatif à la présente délibération.

2025 – 63 : Transfert de compétences assainissement, solde du budget assainissement

Suite au transfert de compétences assainissement au profit du SENOM, le **Conseil Municipal** doit délibérer quant au transfert des écritures comptables.

La balance du budget principal et du budget annexe assainissement présentent un compte de liaison d'affectation (compte 181) dont les soldes respectivement débiteur et créditeur ne peuvent plus être justifiés au vu d'un document compte tenu de l'ancienneté.

Aussi, dans le cadre du transfert de compétence assainissement au SIAEP SENOM au 01/01/2026, il paraît souhaitable de solder préalablement ce compte 181 par opérations d'ordre non budgétaires « miroir » budget principal / budget annexe assainissement détaillées ci-dessous :

Budget principal :

- solde du compte 181 débiteur de 4 166,77 €.
- opération de régularisation : débit c/193 pour 4 166,77€ par un crédit c/181 pour 4 166,77€.

Budget assainissement :

- solde du compte 181 créditeur de 4 166,77 €.
- opération de régularisation débit c/181 pour 4 166,77 par un crédit c/1021 pour 4 166,77 €.

Le **Conseil Municipal**, après délibération, *à l'unanimité* :

- **APPROUVE** le solde préalable du compte par opérations d'ordre non budgétaires « miroir » budget principal / budget annexe assainissement c'est-à-dire une opération de régulation débit c/ 193 pour 4 166,77 € par un crédit c/ 181 pour 4 166,77 € concernant le budget principal ainsi qu'une opération de régularisation débit c/ 181 pour 4 166,77 par un crédit c/ 1021 pour 4 166,77 € concernant le budget assainissement.
- **AUTORISE Madame le Maire** à signer tous documents utiles à l'exécution de cette délibération

2025 – 64 : Avant-projet sommaire des travaux de rénovation des installations d'éclairage extérieurs des terrains sportifs

Madame le Maire rappelle que suite à une demande du club de football, le **Conseil Municipal** avait décidé par la **délibération n°2025-27** de remplacer les éclairages des terrains sportifs. Le syndicat intercommunal Territoire d'énergie 53 propose à la commune de prendre en charge une participation des frais.

Madame le Maire propose au **Conseil Municipal** de valider le projet des travaux de rénovation des installations d'éclairages extérieurs des terrains sportifs ainsi que de s'engager à participer financièrement à hauteur de 11 340€ HT.

Désignation	Coût total	Participation TE53	Maîtrise d'œuvre	Participation commune HT
Total HT	14 000 €	3 500 €	840,00 €	11 340 €

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le projet de travaux de rénovation des installations d'éclairages extérieurs des terrains sportifs
- **S'ENGAGE** à participer financièrement aux travaux d'éclairage pour une participation de 11 340 € HT.

2025 – 65 : Tarifs de location terres agricoles

Madame le Maire rappelle au **Conseil Municipal** les terrains communaux loués à l'année :

- M. PIRON Jean-Philippe (SCEA PIRON Jean-Philippe) loue les parcelles ZB 136 et ZB 138 de 2 ha 33 a 51 ca selon un bail rural.
- M. CAILLERE Vincent (EARL CAILLERE Vincent) loue la parcelle ZB 56 de 1 ha 75 a 70 ca, évaluée au prix de 168,93 € l'ha.
- M. BOURDON Vincent loue les parcelles ZA 358 et ZA 361 de 4 ha 63 a 67 ca soumises à un bail rural et la parcelle ZE 45 de 98 a 20 ca évaluée à 138,70 € l'ha.

Madame le Maire propose que le tarif des terres agricoles sera fixé chaque année selon l'indice national de fermage publié annuellement par le Ministère de l'Agriculture.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**,

- **DÉCIDE** que le tarif des terres agricoles sera fixé chaque année selon l'indice national de fermage publié annuellement par le Ministère de l'Agriculture.

2025 – 66 : Tarifs charges locatives du 21 rue de Bretagne

Madame le Maire fait part au **Conseil Municipal** que les charges des locataires du 21 rue de Bretagne doivent être révisées. Pour rappel, par **délibération n°2024-66**, le **Conseil Municipal** avait décidé de fixer ce montant mensuel à 61,00 € à compter du 1er janvier 2025.

Madame le Maire propose de fixer le montant mensuel des charges des locataires du 21 rue de Bretagne à 70,00 €, à compter du 1er janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal** :

- **DÉCIDE** de fixer le montant mensuel des charges des locataires du 21 rue de Bretagne à 70,00€, à compter du 1er janvier 2026.

2025 – 67 : Médaille du travail pour un agent communal

Madame le Maire rappelle au **Conseil Municipal** que Madame Goyer, agente technique, a vingt ans de service au sein de la commune de PONTMAIN et propose de lui remettre la médaille d'argent lors de la cérémonie des vœux prévue le 10 janvier 2026.

Après la remise de la médaille du travail, Mme Goyer pourra faire la demande auprès du CNAS pour accéder à une prime.

Le **Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la remise de la médaille du travail à Madame Goyer au vu de son ancienneté lors de la cérémonie des vœux prévue le 10 janvier 2026.

2025-68 : Vente du lot n°2 rue des Trois Provinces

Le lot n°2 situé 6 rue des trois Provinces est d'une contenance de 399 m² est vendu au prix de 10,00 € HT le mètre carré (prix fixé par délibération du 12 décembre 2024), soit 4 788,00 € TTC (HT : 3 990,00 €, TVA : 798,00 €).

Madame le Maire propose au **Conseil Municipal** de mentionner qu'il est obligatoire d'entreprendre la construction d'une habitation dans un délais de 2 ans après la date de la signature de l'acte de vente. Si cette condition n'est pas respectée, la propriété du lot n°2 situé 6 rue des trois Provinces, reviendra à la commune de PONTMAIN.

L'acte sera rédigé par l'office notarial GUÉRIN-SCHOEFFLER, 17, rue Waldeck Rousseau à Saint-Hilaire-du-Harcouët (50600).

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la vente du lot n°2 situé 6 rue des Trois Provinces avec l'obligation d'entreprendre la construction d'une habitation dans un délais de 2 ans après la date de la

signature de l'acte de vente. Si cette condition n'est pas respectée, la propriété du lot n°2, situé 6 rue des trois Provinces, reviendra à la commune.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à la vente du lot n°2 situé 6 rue des trois Provinces.

2025-69 : Vente du lot n°4 rue des Trois Provinces

Le lot n°4 situé 4 rue des trois Provinces est d'une contenance de 608 m² est vendu au prix de 10,00 € HT le mètre carré (prix fixé par délibération du 12 décembre 2024), soit 7 296,00 € TTC (HT : 6 080,00 €, TVA : 1 216,00 €).

Madame le Maire propose au **Conseil Municipal** de mentionner qu'il est obligatoire d'entreprendre la construction d'une habitation dans un délais de 2 ans après la date de la signature de l'acte de vente. Si cette condition n'est pas respectée, la propriété du lot n°4 situé 4 rue des trois Provinces, reviendra à la commune de PONTMAIN.

L'acte sera rédigé par l'office notarial GUÉRIN-SCHOEFFLER, 17, rue Waldeck Rousseau à Saint-Hilaire-du-Harcouët (50600).

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la vente du lot n°4 situé 4 rue des Trois Provinces avec l'obligation d'entreprendre la construction d'une habitation dans un délais de 2 ans après la date de la signature de l'acte de vente. Si cette condition n'est pas respectée, la propriété du lot n°4, situé 4 rue des trois Provinces, reviendra à la commune.
- **AUTORISE Madame le Maire** à signer tous les documents relatifs à la vente du lot n°4 situé 4 rue des trois Provinces.

2025-70 : Convention pôle santé au travail et prévention CDG 53

Madame le Maire informe le **Conseil Municipal** de la réception d'une demande du Centre de Gestion 53 demandant aux collectivités territoriales de signer une convention portant adhésion au pôle santé au travail et prévention du CDG 53 pour les missions d'inspection en matière de santé et sécurité au travail. Il convient au **Conseil Municipal** de délibérer en ce sens.

Madame le Maire donne lecture de la convention au **Conseil Municipal**.

Madame le Maire indique également que suite au départ à la retraite de l'agent chargé des missions d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité, il est obligatoire de désigner un nouvel agent en charge de ces missions. Madame le Maire propose de désigner Madame Béatrice Goyer, agente technique, comme chargée des missions d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

Le **Conseil Municipal**, après délibération,

- **AUTORISE Madame le Maire** à signer la convention portant adhésion au pôle santé au travail et prévention du CDG 53 pour les missions d'inspection en matière de santé et sécurité au travail.
- **AUTORISE Madame le Maire** à désigner Madame Béatrice Goyer comme chargée des missions d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

2025-71 : Entretien du paratonnerre

L'entreprise en charge de l'installation de la vidéo-surveillance souhaite occuper le toit de la Basilique. **Madame le Maire** s'est entretenu avec le recteur qui a donné son accord moyennant la prise en charge par la municipalité chaque année de l'entretien du paratonnerre situé sur le toit de la Basilique et couvrant le bourg de PONTMAIN.

Après délibération, le **Conseil Municipal** :

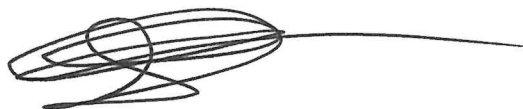
- **ACCEPTTE** la prise en charge du coût de l'entretien du paratonnerre chaque année par la commune de PONTMAIN.

Questions diverses

- ➔ La loi de finances 2023 autorise la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires dans un périmètre des zones tendues élargi, afin de prendre en compte la situation particulière de l'accès au logement dans certains territoires. Le **Conseil Municipal** avait délibéré en ce sens le six juin deux-mille vingt-trois par la délibération n°2023-37. **Madame le Maire** indique au **Conseil Municipal** qu'il lui appartient de délibérer quant à la reconduction de la majoration des taxes foncières sur les résidences secondaires. Après délibération, le Conseil Municipal décide de délibérer en ce sens en 2026.
- ➔ Madame le Maire indique que l'installation du matériel de vidéo-surveillance est en cours d'installation.
- ➔ Le Bulletin Municipal sera distribué par Mme. Clossais dans les boîtes aux lettres
- ➔ Le Conseil Municipal s'interroge quant aux réparations des illuminations de Noël défectueuses.
- ➔ Le comice agricole du bassin de vie de Landivy se tiendra sur la commune les 29 et 30 août. Il est indiqué qu'un groupe de travail est en formation et qu'un budget devra être alloué à ces festivités.
- ➔ Madame le Maire indique que l'ADAPT a une nouvelle directrice.
- ➔ Madame le Maire informe que les associations ainsi que la municipalité disposeront d'une carte d'accès des bennes de déchets, dans le cadre de la nouvelle réglementation votée par les élus de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais.

La séance est levée à 20h54.

La secrétaire de séance
BARTHÉLEMY Nadège



Le Maire
GUESDON Marie Antoinette



COMMUNE DE PONTMAIN
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 09 décembre 2025 à 20h00

TABLE CHRONOLOGIQUE

<u>N° de délibération</u>	<u>Objet</u>	<u>Date de réception à la Préfecture</u>
2025-46	Demande de subvention au titre de la DETR	10/12/2025
2025-55	Location de mobile-home à une entreprise	10/12/2025
2025-63	Transfert de compétences assainissement, solde du budget assainissement	10/12/2025
2025-64	Avant-projet sommaire des travaux de rénovation des installations d'éclairage extérieurs des terrains sportifs	11/12/2025
2025-65	Augmentation des tarifs de location des terres agricoles	11/12/2025
2025-66	Révision des charges locatives du 21 rue de Bretagne	11/12/2025
2025-67	Médaille du travail pour un agent	16/12/2025
2025-68	Vente du lot n°2 rue des Trois Provinces	16/12/2025
2025-69	Vente du lot n°4 rue des Trois Provinces	16/12/2025
2025-70	Convention portant adhésion au pôle santé au travail et prévention du CDG 53 pour les missions d'inspection en matière de santé et sécurité au travail.	17/12/2025
2025-71	Entretien du paratonnerre	17/12/2025

COMMUNE DE PONTMAIN
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 09 décembre 2025 à 20h00

LISTE DES DELIBERATIONS

N° de délibération	Objet	Décision
2025-46	Demande de subvention au titre de la DETR	Adopté
2025-55	Location de mobile-home à une entreprise	Adopté à l'unanimité
2025-63	Transfert de compétences assainissement, solde du budget assainissement	Adopté à l'unanimité
2025-64	Avant-projet sommaire des travaux de rénovation des installations d'éclairage extérieurs des terrains sportifs	Adopté
2025-65	Augmentation des tarifs de location des terres agricoles	Adopté
2025-66	Révision des charges locatives du 21 rue de Bretagne	Adopté
2025-67	Médaille du travail pour un agent	Adopté à l'unanimité
2025-68	Vente du lot n°2 rue des Trois Provinces	Adopté à l'unanimité
2025-69	Vente du lot n°4 rue des Trois Provinces	Adopté à l'unanimité
2025-70	Convention portant adhésion au pôle santé au travail et prévention du CDG 53 pour les missions d'inspection en matière de santé et sécurité au travail.	Adopté
2025-71	Entretien du paratonnerre	Adopté